

Autonomie et Dépendance des Personnes Âgées

Selon l'INSEE au 1er janvier 2012, en France métropolitaine, 1,17 million de personnes âgées sont dépendantes au sens de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit 7,8 % des 60 ans ou plus. À l'horizon 2060, selon le scénario intermédiaire des projections de dépendance, le nombre de personnes âgées dépendantes atteindrait 2,3 millions.



Au-delà de 75 ans, 9 % des personnes vivent dans un EHPAD. Le passage du domicile à l'établissement dépend principalement du niveau de dépendance, qui croît avec l'âge : plus il est élevé et plus le maintien à domicile est difficile.

Entre 2007 et 2011, les capacités d'accueil des établissements accueillant des personnes âgées ont augmenté de 5,3 %, soit une nette accélération par rapport à la période 2003-2007 (+ 1,4 %).

En 2012, 8,3 milliards d'euros sont consacrés aux soins de longue durée aux personnes âgées hébergées en établissement (+ 4,4 % en un an). Les soins à domicile représentent une valeur de 1,5 milliard d'euros, soit trois fois plus qu'en 1998.

1. Définition :

Une personne âgée autonome c'est une personne valide, c'est-à-dire capable d'effectuer elle-même les actes de la vie courante

Une personne âgée dépendante c'est une personne en perte d'autonomie dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale.

Une personne âgée très dépendante c'est une personne âgée qui se trouve dans l'incapacité d'effectuer elle-même les actes de la vie courante (par exemple, impossibilité de se laver, de se nourrir seul) et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante.

2. Les causes de la dépendance :

Maladies psychiques + Maladies physiques + Environnement

3. Conséquences de la dépendance sur la personne âgée :



- Sur la vie quotidienne : La dépendance retentit en premier lieu sur la vie quotidienne de la personne âgée. Lorsque le maintien à domicile est possible, c'est à dire que la personne âgée reste chez elle. La dépendance impose la présence de personnes au domicile (aidant proches, soignants, ménagère). Lorsque les enfants interviennent le rapprochement entre vieux parents et enfants est bien perçue pour la personne âgée. Lorsque l'aide provient de personnes étrangères à la famille (ex : les aides ménagères), cette intervention est perçue comme une gêne voire même un danger par la personne âgée.
- Abandon du domicile : Parfois la dépendance provoque un abandon du domicile au profit de structures institutionnelles (EHPAD). Le changement de lieu de vie doit être préparé avec la personne âgée, intégrant à la fois la perte du domicile et l'acceptation du nouveau lieu de logement.
- Vie affective : La dépendance influence la vie affective. La personne devenue dépendante de son entourage réactive les modes de relations anciens voire infantile « comme un bébé »
- Gestes de la vie quotidienne : Lorsque la dépendance est forte, intégrant des gestes de la vie quotidienne parfois "intimes" (bain, habillage) La relation entre les aidants et la personne âgée se manifestent souvent parfois entre révolte et servilité.
- Risques de maltraitance : Ces interventions -bains, soins..- doivent s'effectuer en équipe – que se soit pour la famille ou pour les personnels soignants- afin d'éviter tout comportement de projection ou de rejet que peuvent ressentir certains soignants. C'est par ailleurs, une démarche préventive à suivre concernant la maltraitance des personnes âgées.

4. Conséquence de la dépendance sur l'entourage :

- Modification du regard de l'entourage : La dépendance modifie le regard de l'entourage vis-à-vis d'une personne âgée. Les enfants peuvent occuper une place de type parental vis-à-vis de leurs propres parents. Cette inversion de rapport engendre dans la plupart des cas un sentiment de culpabilité. Le médecin ainsi que les personnels soignants tente de soutenir et de conseiller au mieux les aidants proches dans leur rôle essentiel d'aide au maintien à domicile et de soutien affectif de la personne âgée.
- Surinvestissement / Désinvestissement : Le surinvestissement des enfants est issu de culpabilité, d'un souci de toujours vouloir bien faire. Il peut résulter également d'une demande excessive de la part des parents. Relation



parents-enfants déstructuré.

5. Les types d'établissements d'hébergement

Il existe plusieurs catégories d'établissements d'hébergement pour les personnes âgées. Les établissements peuvent être plus ou moins médicalisés selon qu'ils ont vocation à accueillir des personnes âgées autonomes, dépendantes ou très dépendantes.

Pour les personnes âgées autonomes : Établissements Services proposés

Logements-foyers : structure non médicalisée également appelée résidence pour personnes âgées proposant la location de chambre ou d'appartements (studios ou F2). Ces structures bénéficient d'équipements et de services collectifs facultatifs (restauration, blanchisserie, activités de loisirs...). Les résidents ont le statut de locataires.

Résidences services : structure non médicalisée proposant la location ou l'achat d'appartements (studios et plus) dans un ensemble hôtelier. Ces structures bénéficient d'équipements et de prestations collectives de luxe (salle de restaurant, bibliothèque, services ménagers...).

Maisons d'accueils ruraux pour personnes âgées (Marpa) : petite structure non médicalisée également appelée maison de retraite . Ces structures proposent la location d'appartements (studios et plus) bénéficiant d'équipements et de services collectifs (restauration, services ménagers, activités de loisirs...).

Pour les personnes âgées dépendantes :

Une personne en perte d'autonomie peut être accueillie en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les Ehpads, également appelés " maisons de retraite médicalisée", sont des structures médicalisées proposant un hébergement en chambre individuelle et des soins médicaux. Ils bénéficient d'équipements et de services collectifs (restauration, services ménagers, activités de loisirs...).

Pour les personnes âgées très dépendantes : Établissements Services proposés :

Unité de soins de longues durées (ULSD) : services hospitaliers proposant l'hébergement en chambre individuel. L'admission a en général lieu à la suite d'une hospitalisation ou d'un service de soins de suite de réadaptation.

Unité de soins spécifiques Alzheimer ou syndrome apparenté : services hospitaliers spécialisés proposant l'hébergement en chambre individuel répondant à des critères précis d'adaptation architecturale, de qualification du personnel, de



participation des familles et de soins spécifiques.

6. Les aides financières attribués aux personnes âgées :

L'aide sociale (conditions) :

- Age : avoir 65 ans ou plus (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail)
- Ressources : il n'y a pas de plafond de ressources. Toutefois, il faut être dépourvu de ressources suffisantes pour assurer le coût d'un hébergement en maison de retraite . Le montant de l'aide apportée par la collectivité est variable et dépend de la participation du bénéficiaire sachant que 90% de ses revenus sont affectés au paiement de ses frais d'hébergement.

Les services de soins à domicile : financés par les caisses de retraite et les conseils généraux les services d'aide ménagère et d'auxiliaire de vie s'adressent aux personnes âgées qui ont également la possibilité de faire appel à des organismes d'aide a domicile par des associations.

Le revenu minimum vieillesse (ASPA depuis 2006) : l'état garantit aux personnes âgées de plus de 65 ans (dans certains cas 60 ans) un revenu minimum : le minimum vieillesse. Pour une personne seule, depuis le 1er avril 2013, son montant est fixé à 9 447,21 euros par an pour une personne seule et à 14 667,32 euros pour un couple.

La prise en charge de la dépendance : C'est une prestation en nature, versée par le Conseil Général, qui s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie et nécessitant un soutien pour l'accomplissement des actes de la vie courante. L'APA peut être versée à une personne dépendante vivant à son domicile, chez des proches ou en établissement. Cette allocation doit être affectée à la rémunération d'aide à domicile ou au paiement du loyer d'un établissement spécialisé. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) varie de 559,22 euros à 1 304,84 euros par mois selon le degré de dépendance et les ressources de la personne âgée. Plus la perte d'autonomie est importante, plus le montant de l'aide est élevé.

Le reste à charge : les coûts mensuels moyens à la charge des familles concernées par la dépendance d'une personne âgée sont supérieurs à 1.000 euros pour une prise en charge à domicile et à 2.000 euros pour une prise en charge en établissement. Le reste à charge total peut même atteindre des sommes supérieures à 150.000 euros en cas de perte d'autonomie prolongée. Les personnes dépendantes et leurs familles ont sorti 10 milliards d'euros de leur poche en 2010 pour payer leur prise en charge tandis que les pouvoirs publics ont déboursé environ 24 milliards.

